

snes

Académie de Toulouse

Actifs

Public

Étudiants

Retraités

Privé

**TOUS
DANS LA RUE
LE 5 DÉCEMBRE 2019**

Retraite par points

C'est non, point par point !

Le gouvernement engage une réforme d'ampleur du régime des retraites et pensions, afin de les fondre dans un système unique, par points. Cette réforme est mortifère à plus d'un titre :

- la part consacrée au financement des retraites plafonnerait à 13,8 % du PIB maximum, sans garantie que ce seuil ne soit pas abaissé ultérieurement (par exemple, par une simple loi de financement de la Sécurité Sociale, votée annuellement) ;
- la retraite par points entraînerait pour tous l'impossibilité d'estimer à l'avance le montant de sa pension, qui ne serait calculable qu'au dernier moment, lors du départ en retraite ;

- les points acquis pendant la carrière deviendraient les clefs de partage entre bénéficiaires des fonds limités consacrés aux retraites, au moment où la démographie entraînera mécaniquement une hausse du nombre de pensionnés dans les années à venir : la conclusion de cette situation où le gâteau, contraint, serait à partager entre de plus nombreux convives, est évidente !

- l'inclusion des primes pour le calcul des points acquis est clairement inopérant pour nos professions, dont les traitements réels ne comportent pas plus de 10 % de primes ;

- la référence aux 6 derniers mois de traitement pour le calcul des pensions, c'est-

à-dire nos « meilleures années », serait supprimée, diminuant d'autant la base de calcul ;

- l'égalité entre tous les salariés - présentée par certains comme le point le plus positif de la réforme, est un leurre, dans la mesure où les écarts actuels des taux de remplacement (rapport entre dernier salaire et montant de la retraite) entre salariés du public et du privé sont actuellement faibles, de l'ordre de 5 points. L'égalité étant de fait déjà pratiquement instaurée, c'est surtout une perte pour tous qui se dessine !

Les conséquences financières de cette réforme sont donc très prévisibles, et inévitables si elle entrait en vigueur : une baisse drastique du montant des pensions, qui peut aujourd'hui être estimée entre 300 € et 800 € par mois pour chaque collègue.

Au passage, notons qu'une pension mensuelle de 1200 € pour un enseignant semblait déjà confortable au président Macron, lors de son intervention à Rodez sur ce dossier début octobre... ce qui montre le niveau auquel se situe la volonté actuelle du gouvernement de prendre en compte notre situation spécifique !

Dans ces conditions, la Fsu appelle avec une très large intersyndicale, à la grève le 5 décembre : la réussite de cette première journée est évidemment essentielle pour peser dans ce dossier !

Pierre Priouret

secrétaire général académique



Retraites encore

Non, elles ne coûtent pas trop cher

En 2014, les statistiques de l'INSEE montraient qu'en France 4750 Français disposant d'au moins 95 millions d'euros (et dont 20 % ne payaient pas l'impôt sur la fortune...) cumulaient un patrimoine total de 453 milliards d'euros, soit autant que les 44 % des Français les moins riches, c'est-à-dire tout de même 29 millions de personnes !

Gageons que depuis 2014 les inégalités de richesse n'ont pas diminué, même si depuis 2016 elles augmentent un peu moins vite. Pour information et par ailleurs, en 2018 la France comptait 8.8 millions de pauvres, soit 14 % environ de la population...

Quel rapport avec la réforme des retraites, me dites-vous ? Et bien on pourrait taxer les ultra-

riches pour maintenir le système de retraites par répartition. Impossible ? A voir.

Ainsi aux États-Unis, où les inégalités de richesse ont prospéré depuis 1980, 1 % des Américains possèdent 40 % de la richesse nationale et en 2018, depuis la réforme de Trump, le taux d'imposition des plus riches a été moins élevé que pour le reste de la population (23 % contre 28 % selon Le Monde du 15/10/2019) !

D'où l'idée, qui fait son chemin chez certains démocrates, de taxer les ultra-riches. Avec par exemple une taxation commençant à 50 millions d'euros (seulement !) cela concernerait 75 000 personnes et rapporterait 680 milliards d'euros... par an !

Rapportée aux 4750 Français ultra-riches évoqués plus haut, cette taxation pourrait rapporter de 35 à 40 milliards d'euros par an. Il faudrait 5 milliards d'euros /an pour maintenir le régime de retraites par répartition en France.

Alors NON, le projet de réforme des retraites n'est pas une fatalité !

Monique Degos-Carrère

co secrétaire académique

Pour aller plus loin :

The triumph of injustice de Gabriel Zucman et Emmanuel Saez, publié aux USA le 15 novembre 2019. Parution en France (et en français) en février 2020 aux éditions du Seuil.



Rassemblement devant le Rectorat en hommage à Christine Renon le 14 octobre 2019.

Des jours décisifs

Le rythme infernal de la profonde transformation de la Fonction publique n'a pas épargné l'Éducation nationale. De nombreuses mesures se mettent en place, qui touchent aussi bien au cœur des promesses républicaines de la Fonction Publique (recrutement et gestion des personnels, périmètre), à l'organisation territoriale, au pilotage du système éducatif et à ses finalités (ParcoursSup, orientation, réforme du Lycée et du baccalauréat, inclusion), qu'au cœur quotidien des apprentissages et du métier par les programmes, les formations imposées hors temps scolaire. D'autres sont déjà annoncées, comme la révision du DNB, une nouvelle réécriture des programmes du collège, ou la profonde modification des concours de recrutement. Le tout sans la moindre considération pour les professionnels que nous sommes.

La réforme des retraites, elle, est un élément majeur du projet visant à détruire un peu plus notre modèle social. Elle concerne tout le pays, et pose la question du modèle de société que nous voulons après une vie de travail. En cela, elle se pose en miroir de nos métiers et de la question de la société que nous voulons construire par et pour les enfants que nous éduquons au quotidien.

Pourtant, cette fois, le combat qui vient est d'une autre nature, et devra être d'une autre ampleur. C'est toute la logique d'un système par points qu'il nous faut combattre, parce qu'il détruit le contrat social sur lequel était construit, depuis l'origine, le système actuel. Parce qu'aussi nos professions sont les plus massivement impactées par les évolutions annoncées, et que les pertes prévisibles se chiffrent en centaines d'euros mensuels.

Le Snes-Fsu appelle à des actions fortes et résolues, dans la durée, pour les retraites comme pour les rémunérations.

C'est probablement un tournant du quinquennat et un virage historique pour notre pays qui se joue dans les prochaines semaines, autant qu'un tournant pour nos métiers et nous-mêmes. Il faut être prêt à défendre chèrement nos convictions, et dans la durée, car les temps qui viennent seront une épreuve de vérité.

Soyons fiers de nos valeurs et affirmons clairement nos revendications !

Soyons déterminés à remporter cette bataille, en commençant par être nombreux en grève et dans la rue le 5 décembre !

Pierre Priouret
Secrétaire général académique

Monsieur le ministre,
#MaintenantDuRespect

Augmentez les salaires !

Améliorez les conditions de travail !

Écoutez la profession !

snes fsu
Le SNES, pour agir ensemble

ENGAGÉS AU QUOTIDIEN

Bulletin syndical **snes** Académie de Toulouse

N° CPPAP: 1122 S 06278 - Prix au numéro: 1 €
Dépôt légal à parution - ISSN 1635-9658
Journal édité par le Snes:
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38
Mél: s3tou@snes.edu

Directeur de Publication: Jean-Louis Viguier
Rédactrice en chef: Monique Degos-Carrère
Novembre-décembre 2019 - n°372
Public-Imprim Midi-Pyrénées - Tél. 05 61 44 11 12

IMPRIM'VERT*

Baccalauréat

E3C ou la désorganisation et la décrédibilisation imposées

Evaluationnite aiguë et désorganisation, voici donc les deux premiers maux qui vont gripper les lycées à partir de la période hivernale. Ce que le Snes-Fsu avait fait ressortir dès les premiers projets, puis lors de la publication des textes de « cadrage » réglementaire, s'est ainsi vu confirmé à la rentrée à travers une note de la DGESCO « précisant » les modalités et le calendrier des E3C (Épreuves Communes de Contrôle Continu).

Au menu de ce bac « façon puzzle », on commence par un véritable tunnel d'épreuves organisées localement, bien lourd à digérer. Pour déminer les critiques récurrentes quant à l'absence de cadrage, le ministère a eu la technocratique idée de produire une note de cadrage... qui confirme l'absence de cadrage: ou comment valider le « chacun fait comme il veut/peut » et l'ériger en principe dont il faudrait louer les avantages évidents!

Le Snes Toulouse, reçu par la Direction des Examens et des Concours, a ainsi pu constater que la fameuse note de la DGESCO était

devenue, dans un contexte d'impréparation inédit, la référence ultime justifiant l'absence de consignes. Du choix des sujets à l'évaluation en passant par la passation, tout est à l'avenant.

Quelques exemples :

- Chouette, on va pouvoir choisir dans une banque nationale de sujets tout prêts et adaptés... sauf que le choix est susceptible de se faire parmi des centaines de sujets, que la consultation ne pourrait se faire que sous le contrôle du chef d'établissement (dans son bureau?), que ce dispositif va conduire très probablement à des choix qui seront tout sauf neutres, et donc pas forcément équitables.

- Chouette (bis repetita placent?), l'organisation va être plus légère puisque l'on peut passer les épreuves sur des heures de cours normales...! Sauf que les E3C sont d'une durée de 2 heures, qu'il faut prévoir des tiers-temps, qu'il paraît en pratique difficile de laisser une épreuve de baccalauréat encadrée par un seul surveillant.

- Chouette, la correction sera dématérialisée, et cela offrira plus de souplesse et de facilité pour harmoniser! Sauf qu'aucun temps (ni rémunération!) n'est prévu pour cette correction, qu'il suffit de regarder le calendrier pour comprendre que cette charge va être reportée en partie sur le temps des vacances (et qu'à peine les copies corrigées, il faudra se relancer dans la deuxième session), qu'il n'y pas de corrigé, et que l'harmonisation sur des sujets différents a de forts risques de ressembler à du folklore statistique.

Ces aspects pratiques n'ont rien d'anodin, car ils engagent de fait la crédibilité des épreuves elles-mêmes et donc du diplôme du baccalauréat. Quand désorganisation et évaluationnite riment avec délégitimation et perte de sens...

Sylvain Lagarde,
Secteur Lycée

Conseil de classe

Comment faire quand il n'y a plus de classe ?



Dans un lycée « façon puzzle », avec la perspective d'un bac « façon puzzle », et dans un calendrier annuel bouleversé (« façon puzzle », encore!), comment tenir le conseil de classe traditionnel, qui, à un rythme trimestriel, permettait aux équipes pédagogiques de partager bilan et synthèse du suivi des élèves?

Car chacun aura pu se rendre compte qu'avec la nouvelle modularité du lycée et ses contraintes organisationnelles, le groupe-classe a explosé: combinaisons d'enseignements variables, nécessité de faire intervenir plusieurs enseignants pour une même discipline, diversité de langues vivantes, autant

de facteurs qui ont atomisé les emplois du temps, et multiplié les sous-groupes, au sein des classes devenu agglomérats d'élèves et non plus collectif défini par un vécu globalement commun... Résultat: tout le monde ne connaît pas les mêmes élèves, et presque personne ne connaît plus la même classe, même pas le professeur-principal, lequel doit ainsi essayer d'être au centre d'une constellation d'élèves et de collègues (40-50 professeurs), et même parfois plus qui gravitent autour de lui, mais dont il est très difficile impossible d'assurer la cohésion et la cohérence.

Dans ce contexte, des pistes ont été évoquées (dans le cadre du comité ministériel de pilotage et de suivi de la réforme du lycée), qui sont autant de fausses bonnes idées: un

conseil de classe décliné en une version pour le tronc commun et une autre consacrée aux enseignements de spécialité; ou un conseil de classe restreint; ou la fin du professeur principal en tant que tel qui pourrait être remplacé par des professeurs référents en charge du suivi d'un groupe d'élève, sur un mode tutorat et coaching. La constante de ces pis-aller esquissés, c'est la fin du regard réel croisé sur l'élève, de l'échange collectif, et donc la parcellisation des points de vue qui suit le phénomène de juxtaposition de parcours individuels qu'est devenue la classe.

Ce qui se joue ici est donc bien systémique: l'individualisation - présentée de façon péremptoire comme condition sine qua none d'épanouissement et de réussite - est un levier de plus pour mettre à mal le cadre collectif et ériger la responsabilité individuelle en cache-misère du tri social qui ne manquera de s'aggraver. Une logique qui rappelle la « philosophie » d'un autre projet d'actualité, celui des retraites, cherche à imposer une idéologie du « chacun pour soi »!

Sylvain Lagarde
Secteur lycée

Collège

Quel avenir pour les « options » ?

Aux enseignements obligatoires en collège s'ajoute la possibilité de dispenser des enseignements facultatifs. Ils sont au nombre de 5: Langues et cultures de l'Antiquité (de la 5^e à la 3^e), Enseignement de langues et cultures européennes, Langue et culture régionale, Deuxième langue vivante européenne ou régionale en 6^e, Enseignement de chant choral.

Changement des modalités de financement

Jusqu'à la rentrée 2018, les enseignements optionnels, ainsi que certains projets locaux pouvaient être financés par une dotation fléchée émanant du Rectorat, ou localement par la marge horaire de 3 heures au détriment des dédoublements et des dispositifs d'aide.

Depuis la rentrée 2019, seuls les enseignements obligatoires sont financés soit 26 heures auxquels s'ajoutent les 3 heures de marge (soit 29 heures par classe).

Les dotations académiques fléchées spécifiques qui assuraient jusqu'alors le maintien des enseignements optionnels dans les établissements ont été remplacées par **une allocation progressive de moyens basée sur les indices de position sociale (IPS)**. La Rectrice avait alors expliqué que c'était « donner proportionnellement plus à ce qui font face aux plus grandes difficultés ».

Si l'intention affichée est louable, la mise en œuvre l'est moins : dans le contexte d'austérité budgétaire que nous connaissons, cette façon de procéder ne permet pas d'inscrire ces

enseignements dans une continuité et accentue leur mise en concurrence avec les dispositifs d'aide ou les projets.

Le point de vue du Snes-Fsu

Il refuse que le maintien des options soit conditionné à des choix locaux et contraints. Il demande le retour des dotations fléchées afin de garantir le maintien de l'offre ainsi qu'une présentation de la carte académique des enseignements facultatifs et des dispositifs particuliers (avec le nombre d'élèves concernés). Il appelle les collèges à interroger leur Principal dès à présent sur l'avenir de tous les enseignements dispensés dans leur établissement.

 **Carine Rios**
Secteur Collège

Inclusion

Encore de gros progrès à faire

La mise en place des **PIAL** (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) à la rentrée, généralisés sans bilan contradictoire des diverses expérimentations, devait améliorer la prise en charge des élèves en situation de handicap. En parallèle, de nouveaux textes permettent désormais d'améliorer les droits des AESH, en leur garantissant un taux d'activité, et donc de rémunération, supérieur.

Le rectorat a pour le moment concentré ses efforts sur le pilotage de sa réponse aux besoins: accueil téléphonique des parents, implantation des Pôles, modification des affectations des AESH, conventions avec l'Agence Régionale de Santé, la Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, etc. La cartographie des PIAL montre ainsi que le rectorat a choisi de les implanter dans les établissements relevant déjà des dispositifs d'ULIS, arrivant à 183 PIAL à la rentrée pour l'académie, dont 100 en Haute-Garonne.

Deux mois après la rentrée, la situation des collègues qui accueillent dans leurs classes reste pourtant difficile, ainsi que pour les AESH et les élèves eux-mêmes. La création d'une structure nouvelle, même pilotée au cœur des établissements, n'améliore pas forcément l'inclusion. Il faut aussi des moyens supplémentaires dédiés, des personnels pour accompagner les élèves. Ainsi, par exemple, l'IMP versée au « pilote » de PIAL s'est-elle faite sans abondement du volume global des IMP...

De tous les établissements remonte la difficulté, qui perdure, d'accueillir dans de bonnes conditions des élèves en situation de handicap, pour eux-mêmes comme pour les collègues. Des AESH se relaient pour suivre, à plusieurs, un même élève; d'autres suivent plusieurs élèves à la fois, dans des classes différentes. Les effectifs sont alourdis.

Bref, le modèle de l'inclusion reste largement à inventer et perfectionner dans le Second Degré. Cela passe notamment par un effort financier plus important: les besoins de forma-

tion de tous les collègues restent immenses, et la baisse des effectifs est indispensable pour les élèves comme pour les collègues!

Le Snes-Fsu s'attache à faire connaître les droits des AESH, leur évolution récente et les avancées. Après la mobilisation le 20/11 dernier, il appelle les AESH syndiqués à prendre contact avec les autres AESH, à leur présenter l'aide que le Snes peut leur apporter sur les questions relatives à leur contrat, leur rémunération, et leurs droits en général.

 **Pierre Priouret**
Secrétaire général académique

Stage Inclusion (session 2)

Organisé le 01/10, il a abordé les changements de la rentrée 2019 placée sous le signe de « l'école inclusive »: PIAL, plateforme « cap école inclusive », place des AESH...

Plus de 50 collègues ont pu débattre avec Paul Devin et Jérôme Motard de notre vision d'une inclusion raisonnée pour tous les élèves, et pas uniquement pour ceux en situation de handicap.

L'extrême majorité des collègues veut inclure et bien le faire. Il s'agit donc de voir au cas par cas si les situations proposées ne contredisent pas les objectifs affichés. Par exemple, avec la mise en place des PIAL, un but du ministère est l'autonomie des élèves alors que pour certains élèves, c'est justement l'autonomie qui est le problème. Il s'agit bien de permettre aux élèves d'accéder à la culture commune et de se sentir bien, le tout inclusif ne fonctionnant pas pour tous. Ce regard raisonné ne doit pas nous conduire à être incriminés mais souligne au contraire notre responsabilité de fonctionnaires.

 **Jérôme Launet**
secteur formation syndicale

Réorganisation territoriale Toulouse-Montpellier : une fusion qui ne dit pas son nom...



Le processus de réorganisation territoriale de l'Éducation Nationale est engagé - et imposé - à un rythme infernal dans ces académies. Officielle depuis que la feuille de route en a été communiquée début juillet, l'opération doit être bouclée pour... 2021 !

L'académie de Région Occitanie devient l'échelon du pilotage de l'Orientation, de la carte des formations professionnelles et technologiques, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des moyens administratifs (personnels, achats et bâti), et pour faire bonne mesure, du numérique éducatif.

Pour le moment, la gestion des moyens enseignants et de vie scolaire, de leurs carrières et affectations reste de compétence académique. Mais l'administration a d'ores et déjà reconnu des travaux visant à mieux coordonner

les deux académies, par exemple en matière d'organisation des examens, ou d'allocation des moyens aux établissements...

Sur le fond, il s'agit donc d'un transfert de compétences stratégiques vers l'échelon régional, dans un cadre décisionnel qui ne permet pas pour le moment la représentation des personnels ! Cette fusion qui ne dit pas encore son nom, mais de moins en moins masquée, met en place des structures de pilotage complètement interfacées avec la seule Région, quand ce n'est pourtant pas la seule collectivité territoriale à interagir avec l'École. Le risque de régionalisation de l'Éducation nationale s'en trouve donc renforcé, et, dès maintenant, l'influence de la Région sur les politiques éducatives de l'État pourrait se faire sentir bien plus fortement qu'aujourd'hui. C'est l'égalité de traitement des usagers, comme des personnels de l'éducation nationale sur l'ensemble du territoire national, à laquelle le Snes est

profondément attaché, qui est donc menacée, tandis que le pilotage depuis l'académie de Région s'éloigne des réalités locales, et de ce que vivent les personnels de terrain.

Les personnels du rectorat - et des DSDEN - sont évidemment les premiers concernés. Pour autant, enseignants, CPE ou Psychologues n'y échapperont pas - l'inquiétude est déjà grande dans les CIO d'un transfert pur et simple à la Région. Et ce n'est pourtant pas la volonté d'information de l'ensemble des personnels qui caractérise le rectorat depuis un an : le dialogue social très limité, le plus souvent à sens unique, rejoint certains des objectifs de la Loi de transformation de la Fonction Publique, qui a instauré cet été les mécanismes d'une dénaturation sans précédent du paritarisme dans les Services Publics.

Pierre Priouret
secrétaire général académique

Métier

Reprendre la main collectivement

Dans le contexte particulier d'une rentrée marquée par la mise en œuvre d'une réforme systémique des retraites largement contestée, le Snes-Fsu a voulu remettre en avant l'urgence de reprendre la main sur le métier dans le cadre d'une démarche collective. C'est un des objectifs du 4 pages spécifique joint à ce bulletin syndical.

En effet, de nombreux travaux de recherche autour du travail l'ont fait ressortir de façon récurrente et criante : il n'est point de solution individuelle face au constat de la perte de sens et aux difficultés engendrées par des prescriptions contraires à notre identité professionnelle.

Le Snes-Fsu s'est ainsi depuis longtemps attaché à analyser les mécanismes qui, dictés par une certaine technocratie et sous couvert de pédagogie, dénaturent ce qui fonde notre métier. C'est ce qui l'a conduit depuis presque vingt ans à nouer un partenariat avec le laboratoire de clinique de l'activité du CNAM, organisé au départ autour de chercheurs en psychologie du travail et de quelques collègues, puis largement étendu au fil des ans.

L'actualité a tragiquement montré les conséquences de la perte de sens dans le travail et a tout récemment conduit l'intersyndicale à un appel solennel :

« L'enseignant donne de sa personne : enseigner est un exercice professionnel dans lequel il faut s'impliquer personnellement. C'est un métier épuisant, éprouvant. Lorsque se manifeste un « management » agressif [...] puisant ses racines dans le privé avec les résultats que l'on connaît dans l'affaire France Telecom, visant à déstabiliser les repères professionnels ; lorsque s'accumulent des injonctions hiérarchiques contradictoires et fluctuantes, des réformes incessantes et opposées, la pression aux résultats, les personnels sont placés dans une situation intenable par une organisation du travail voulue par l'Institution elle-même. Le travail est empêché, et les personnes en pâtissent » (extrait de l'appel intersyndical second degré sur la souffrance au travail rendu public le 10 octobre).

Alors, face au déni institutionnel quant à nos conditions de travail dégradées et ce qu'est notre travail réel, le Snes-Fsu veut réaffirmer la solidarité entre pairs et l'importance du collectif à travers les échanges sur le « réel » du métier, sur les évolutions de la nature du travail exigé : il y a là ce qui est au cœur de notre démarche syndicale et de l'élaboration des revendications.

Carine Daudignon
secteur groupes métier



Défense des personnels

CAPAS 2019-2023

Rien ne sera plus comme avant ?

Les commissaires paritaires Snes-Fsu, que vous avez élus lors des élections professionnelles de décembre 2018, étaient jusqu'à présent en mesure d'assurer la défense des droits de l'intégralité des collègues dans chaque opération de gestion. Ils étaient les garants du respect des règles fixées par le Ministère. Ce ne sera plus le cas pour certaines opérations, voir le calendrier ci-dessous.

Calendrier 2019-2023

Les grandes étapes de la mise en place de la Loi :

- 01/01/2020: dessaisissement des CAP des questions de « mobilité » = nouvelles modalités de gestion du mouvement en 2020.
- 01/01/2021: dessaisissement des CAP des questions de carrière (avancement, promotions...) = nouvelles modalités de gestion des carrières en 2021.
- décembre 2022 (?): élections professionnelles.

Les CAP resteront compétentes et pourront être saisies dans les cas suivants:

- Sanctions disciplinaires des fonctionnaires (saisine systématique).
- Licenciement pour insuffisance professionnelle (saisine systématique).
- Mise en disponibilité et licenciement d'un fonctionnaire mis en disponibilité refusant trois postes en vue de sa réintégration (saisine systématique).
- Révision du compte rendu d'entretien individuel (saisine à la demande de l'agent).
- Réintégration à l'issue de la période de privation des droits civiques ou de la période d'exercer un emploi public ou en cas de réintégration dans la nationalité française (saisine par l'autorité ayant pouvoir de nomination après une demande de réintégration de l'agent).
- Examen des demandes de disponibilité (saisine à la demande de l'agent).

- Refus de titularisation (saisine systématique).
- Refus de formation (saisine à la demande de l'agent).
- Refus de congé de formation syndicale ou en matière d'hygiène et de sécurité (saisine à la demande de l'agent).
- Décisions refusant l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel et les litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel (saisine à la demande de l'agent).
- Décisions refusant les autorisations d'absence pour suivre une préparation à un concours administratif ou à une formation continue (saisine à la demande de l'agent).
- Refus d'acceptation de la démission (saisine à la demande de l'agent).

Le secrétariat académique

Mutations 2020

Attention aux échéances !

La loi n° 2019-828 dite de « transformation de la Fonction publique », promulguée le 6 août 2019, bouleverse les modalités de gestion des personnels en les rendant opaques et arbitraires, faisant ainsi voler en éclats une série de dispositions statutaires qui organisaient notamment des garanties collectives: **dès le 1^{er} janvier 2020, les commissions paritaires ne seront plus compétentes en matière de mutation.**

Ce changement est évidemment lourd de conséquences pour les personnels tant les erreurs, concernant les barèmes comme le projet de mouvement, étaient nombreuses. Jusqu'à présent, l'expertise des élus du Snes-Fsu permettait de faire corriger ces erreurs, y compris pour les collègues qui ne nous avaient pas contactés. Ce ne sera plus le cas ! Faire vérifier vos vœux et vos barèmes dans le cadre du mouvement est devenu plus que jamais indispensable ! Petit rappel des échéances:

- **Période 1** (du 19/11 au 9/12/2019) : formulation des demandes de mutation via le serveur SIAM.
- **Période 2**: janvier 2020, vérification des vœux et des barèmes. Contrairement aux années précédentes, les organisations syndicales ne seront pas destinataires de l'en-

semble des vœux et des barèmes des collègues demandeurs. Nous ne pourrions donc pas les vérifier et faire corriger les erreurs si vous ne nous contactez pas !

Avant le 31 janvier dernier délai : chaque demandeur aura accès à ses vœux et barèmes sur I-Prof pendant au moins 2 semaines. S'il constate une erreur, il pourra, à titre individuel, demander rectification et apporter des pièces justificatives complémentaires. Lors de cette période, le Snes-Fsu sera aux côtés des collègues demandeurs pour les conseiller dans les démarches à effectuer.



31/01/2020: remontée des vœux et barèmes au Ministère.

14/02/2020: date limite des demandes tardives si votre situation a changé depuis la saisie sur SIAM en décembre (mutation d'un conjoint ou autre).

● **Période 3**: le 4 mars 2020, l'administration enverra à chaque participant un SMS avec son résultat individuel.

Les demandeurs qui le souhaitent pourront déposer auprès du ministère un recours individuel dans un délai de 2 mois suivant le résultat, soit au plus tard le 4 mai 2020. Ils pourront faire appel à un « représentant désigné par une organisation syndicale représentative de son choix ».

Enfin, à compter du 9/03/2020: déclinaison à l'INTRA de l'ensemble...

Dans ce nouveau cadre, il est indispensable que vous vous fassiez conseiller et accompagner tout au long de ces différentes étapes par les élus et les militants du Snes-Fsu !

Isabelle Richardeau
secteur Emploi

Stages syndicaux

Demandez le programme...

15 novembre : découvrir les collectifs métiers du Snes-Fsu
au Snes 2 av. Jean Rieux Toulouse

19 et 20 novembre : stagiaires, mutations INTER
au lycée Urbain Vitry Toulouse

20 novembre : lycée Blanquer, état des lieux et revendications au Snes

9 décembre : stage SES-en partenariat avec l'APSES à Toulouse

30 janvier 2020 : stage disciplinaire Hist-Géo à Toulouse

Pour plus de renseignements, consultez le site du Snes
www.toulouse.snes.edu

Fond social C'est moins 50 % !

Quasiment 50% en moins, c'est ce qui est prévu dans le projet de budget 2020 sur proposition du Ministre, puisque les fonds sociaux des établissements scolaires passeront de 59 millions d'euros à 30,6 millions !

Rappel : le fond social sert dans les collèges à aider les familles les plus démunies à payer les transports, les fournitures scolaires, ou à financer -en partie- les voyages scolaires pour ces élèves très modestes.

A part ça tout va très bien...



Pour rejoindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38
2, avenue Jean-Rieux - 31500 - Toulouse
Métro François Verdier

Permanences tous les après-midi de 14 à 17 heures

Adresse électronique générale :

s3tou@snes.edu

Syndicalisation :

tresorerie@toulouse.snes.edu

Carrière

(avancement, promotion, notation) :

carriere.certifies@toulouse.snes.edu

carriere.agreges@toulouse.snes.edu

Mutations ou affectations :

mutations@toulouse.snes.edu

Stagiaires :

stagiaires@toulouse.snes.edu

Non-titulaires :

nontitu@toulouse.snes.edu

CPE :

cpe@toulouse.snes.edu

Santé :

sante@toulouse.snes.edu

Personnels-Vie scolaire :

aed-aesh@toulouse.snes.edu

Retraites :

retraites@toulouse.snes.edu

COPSYs :

PsyEN-EDO@toulouse.snes.edu

Stages syndicaux :

formation.syndicale@toulouse.snes.edu

Collège :

college@toulouse.snes.edu

Lycée :

lycees@toulouse.snes.edu

Site académique
www.toulouse.Snes.edu